

L'AMI DU ROI,

DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ,

PAR LES CONTINUATEURS DE FRÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du Mercredi matin 20 Octobre.

Les citoyens de la section de l'Hôtel-de-ville ont envoyé à l'assemblée une lettre, qui annonce le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé; ils se plaignoient d'une décision du comité de constitution, qui déclare les fonctions d'électeurs compatibles avec les places d'administrateurs. Leur plainte, qui méritoit un meilleur accueil, est renvoyée au comité même dont ils se plaignent. Ce n'est pas ainsi qu'on encourage le patriotisme.

Tout ce qui annonce peu de respect pour l'assemblée nationale et pour ses décrets, doit affliger tous les amis de l'ordre; tous les bons citoyens. N'est-ce pas insulter le corps législatif que de lui faire hommage d'un livre qui est une espèce de panégyrique de deux soldats rebelles du régiment de Château-vieux, et condamnés, comme tels, par un jugement légal?

Un district du département de Mayenne, au mépris des décrets formels de l'assemblée nationale, s'est permis de fixer le prix du sel à un sol. Il est plus que probable que les corps administratifs voudront aussi porter des décrets comme le corps législatif, et qu'il y aura sans cesse, dans cette foule de chefs, des conflits d'autorité dont le peuple sera la victime. Ces bagatelles, et quelques autres peu dignes de l'attention des lecteurs, ont bientôt fait place à la grande discussion de l'affaire de Brest.

Cette affaire se présente sous trois points de vue: 1^o. l'insurrection de l'escadre; 2^o. la conduite de la municipalité de Brest; 3^o. la motion concernant les ministres. Traitera-t-on ces trois objets en mêmes-tems? Les traitera-t-on séparément? Qui le croiroit? Telle a été la matière d'une discussion préalable, qui a consumé un tems précieux; et si l'on calculoit ce que les subtilités puériles, les vaines harangues, les débats scandaleux qui occupent l'assemblée, coûtent à l'état; on verroit que ces hommes si économes en apparence, sont en effet de grands dissipateurs.

D'après la logique des passions, et l'éloquence

victorieuse de M. de Lameth, d'après les suffrages et les applaudissemens mercénaires des tribunes, l'on a décidé de commencer par la fin, c'est-à-dire de discuter d'abord la dernière partie du projet de décret proposé par M. de Menou, celle qui est relative aux ministres.

Si l'assemblée eût suivi les conseils du sublime et vertueux Cazalès, elle se seroit épargnée la honte d'une discussion indécente qui compromet son honneur et sa justice. Quoi! l'auguste sénat de la nation s'avilit jusqu'à devenir l'instrument des passions et des vices de quelques-uns de ses membres! Des législateurs faits pour réprimer les désordres, et assurer la tranquillité publique, ne rougissent pas d'être les ministres des intrigues et des cabales, de leur donner une espèce de sanction: ils s'occupent gravement à discuter les motions insensées de quelques conventicules séditeux! Quoi! dans le sanctuaire des loix, des citoyens contre lesquels il n'existe aucune dénonciation formelle, aucune accusation précise, des citoyens dont tout le crime est d'être les agens du pouvoir exécutif, sont outragés et calomniés, que dis-je sont condamnés, déclarés infidèles à la nation, indignes de sa confiance; et l'on délibère seulement si on instruira le roi de cette prétendue vérité qu'il ignore ainsi que tout le royaume, et qui n'est connue que de quatre comités et d'un club.

Depuis le jour où les députés de la nation ont discuté s'ils étoient indépendans des volontés de la nation, je ne me rappelle pas qu'on ait jamais proposé dans l'assemblée un objet de délibération plus révoltant, plus absurde, plus contraire à toutes les lumières du bon sens, à toutes les loix de la probité et de la justice.

D'un côté des injures, des calomnies contre les ministres, des déclamations virulentes et fanatiques le langage de la haine et de l'envie; de l'autre des reproches graves adressés à l'assemblée, l'expression de la honte et de l'indignation, l'invocation des droits du citoyen, et des loix de la monarchie, d'éloquentes déclamations en faveur de la liberté; et

de la prérogative royale qui en est la sauve-garde. Voilà le résultat de cette fameuse discussion.

Nous sommes nous-mêmes responsables à la nation du salut de l'état, s'écrient les démagogues ennemis nés des ministres; en qualité de corps constituant, nous sommes chargés de surveiller tous les rouages de la machine politique, et de remplacer ces rouages lorsque leur mouvement est arrêté; nous serions bien coupables d'abandonner cette constitution naissante à des ministres mal-intentionnés et sans talens; c'est à nous de rétablir l'ordre que nous avons détruit, la tranquillité que nous avons troublée. Comment y parvenir avec des ministres suspects à la nation, perdus dans l'opinion publique? Depuis long-tems elle a pris soin de vous dénoncer ces hommes qui, ayant à soutenir une lutte entre les penchans les plus nobles et les passions les plus viles, ont indignement trahi leur serment, soutenu l'audace d'une poignée de patriciens et de prêtres factieux, calomnié la probité du roi qui a juré solennellement de défendre votre ouvrage. Il seroit dangereux de se borner à demander le renvoi des ministres; il faut exiger leur punition; l'assemblée nationale ne doit pas se contenter de désirer le bien, de demander qu'il s'opère, il faut qu'elle veille avec une fermeté constante et inébranlable à l'accomplissement de ses desirs, à l'exécution de ses volontés; il faut déclarer que la *foiblesse et l'imperité dedans les hommes chargés fonctions aussi importantes sont des crimes de lèze-nation.*

Ce faisceau d'inepties, de sophismes, de calomnies et d'hyperboles extravagantes, a été formé de plusieurs discours. Il est injuste de rendre aux auteurs ce qui leur appartient. Messieurs Beauharnois et Brevet de Beaujour en ont fourni la meilleure partie. Le dernier, sur-tout, s'est signalé par un emportement et un fanatisme que les ignorans et les sots prennent pour des mouvemens d'éloquence, comme s'il pouvoit y avoir une éloquence qui ne fût pas fondée sur la raison et sur le bon sens. On a rendu un bien mauvais service à M. Buvet de Beaujour, lorsqu'on a décrété l'impression de son discours: j'ignore si l'assemblée se prétend aussi infallible en littérature qu'en politique; elle n'a pas eu intention sans doute de donner une approbation éclatante aux maximes et aux idées répandues dans ce discours, puisqu'elle ne les a pas adoptées; elle a donc voulu rendre hommage à l'éloquence de l'orateur. Mais le public éclairé n'y verra qu'un impudent verbiage, et une sorte de frénésie, aussi éloignée du vrai talent, que la raison l'est de la folie.

J'ai mis à part M. Barnave, parce qu'il a suivi une route différente, et substitué à la fougue des autres orateurs, une adresse, et une malice sophistique, qui ne valent guère mieux, mais qui peuvent en imposer davantage.

De quoi s'agit-il ici, Messieurs, a-t-il dit, d'un ton doux et modéré? d'attenter à l'autorité royale?

A Dieu ne plaise de flatter l'ambition de quelques particuliers! Non. Il s'agit de prendre les précautions nécessaires pour que la chose publique ne souffre aucun dommage: est-il vrai que le désordre régné dans l'état? est-il vrai que l'opinion publique accuse les ministres de ce désordre? est-il vrai que les représentans de la nation ont le droit de présenter au roi le vœu de la nation? C'est à ces trois questions que se réduit toute l'affaire. La première assertion n'avoit pas besoin de preuves: l'orateur, malgré toute sa subtilité, n'a pu parvenir à prouver la seconde; et ses efforts pour plier la vérité à sa cause, lui ont attiré quelques humiliations, qui n'ont cependant pu déconcerter son intrépidité naturelle. En effet, s'étant avisé de citer, à l'appui de ses accusations, le comité militaire, M. de Rostaing, président de ce comité, lui a donné un démenti formel, et a nié hautement qu'il fût arrivé au comité militaire au cas d'une plainte contre M. de la Tour-du-Pin. M. Wimpfen a fait avaler au sophiste une autre pillule du même genre: indépendamment de la honte attachée à la fausseté et au mensonge, sur-tout quand on l'emploie pour nuire; y a-t-il rien de plus insensé et de plus absurde que de nous donner comme l'opinion publique, et comme le vœu de la nation, le préjugé de quelques comités où l'esprit de parti domine? Ce que M. Barnave a le mieux prouvé, est précisément ce que personne ne conteste; savoir, que l'assemblée nationale ait le droit de porter aux pieds du trône le vœu de la nation, lorsque ce vœu est formé librement et légalement, et lorsque la nation elle-même, c'est-à-dire, les divers départemens, en chargent expressément leurs représentans.

Ce discours de sophiste a été terminé par un trait de charlatan; *s'il y avoit encore quelque chose à vous dire, pour déterminer votre délibération je dirois que ceux qui approuvent la conduite des ministres actuels se lèvent*, et en même-tems il s'est assis.

Belle conclusion et digne de l'exorde.

A ce torrent de faux principes, de maximes dangereuses de diatribes envenimées, les amis de la monarchie et de la liberté, les dignes représentans de la nation française ont opposé les oracles invariables de la raison et de la justice, les lois fondamentales de l'état, les foudres d'une éloquence mâle et pathétique qui, pour la première fois, ont triomphé de cet enducissement et de cette terrible inflexibilité, l'un des principaux caractères du fanatisme.

La démarche qu'on vous propose contre les ministres est coupable si son succès est certain; indigne de vous si nos succès est douteux. On veut que vous disiez au roi que ses ministres n'ont pas la confiance de la nation. Ou cette déclaration est un ordre de les renvoyer, et alors la constitution est détruite, l'assemblée est despote. Ou le roi, malgré cette déclaration, pourra conserver ses ministres, et alors

nous n'avons fait qu'augmenter l'anarchie en avilissant les agens du pouvoir exécutif, et nous mêmes restons chargés de la honte d'avoir manifesté contre eux une haine impuissante.

Si le pouvoir constituant, que vous vous attribuez, c'est un pouvoir sans bornes, c'est un pouvoir despotique qu'il faut se hâter de borner, du moins dans sa durée. Qu'a de commun un changement de ministres avec le refus qu'a fait l'escadre d'accepter votre code pénal? Ce code pénal cause de l'insurrection, est-il l'ouvrage des ministres? Il est plus aisé de chasser les ministres que de réduire des séditieux; voilà pourquoi on vous propose de faire des ministres un holocauste à la révolte. Où est le vœu national contre des ministres au choix desquels vous avez applaudi vous-même, que vous avez vous-même déclarés agréables à la nation; aucun département, aucune pétition légale ne s'élève contre eux: quatre comités réduits à vingt-cinq votans, sur lesquels quinze seulement ont prononcé contre les ministres, suffisent-ils pour exprimer le vœu de la nation? Avez-vous reconnu ce vœu dans les cris de quelques séditieux que la vengeance des lois poursuit, et qui, sous vos fenêtres, ont osé demander la tête des ministres? Si ce sont là les caractères du vœu national, et si un pareil vœu suffit pour l'expulsion des ministres; certes, vous ne trouverez honnête pas un homme qui accepte une place qu'un tel moyen peut lui ravir; vous ne trouverez pas un fripon qui refuse une responsabilité dont un tel moyen pour le délivrer.

On accuse les ministres de foiblesse, il faudrait louer leur impartialité. Si les deux partis les condamnent, c'est une preuve qu'ils ont suivi constamment la raison qui se trouve presque toujours dans un juste milieu. Montrez-moi s'est écrié M. de Clermont-Tonnerre à qui la plupart de ces idées appartiennent, montrez-moi un parti qui ait toujours eu raison, et si je l'ai deserté j'ai tort; mais ce parti n'est ni là, ni là; (*en montrant le côté droit et le côté gauche*) en arrivant ici je me suis dit: je combattrai le despotisme, et s'il succombe, je n'insulterai pas aux vaincus, je ne dépouillerai pas les morts. Je défendrai les droits du peuple, et s'il triomphe, je ne flatterai pas le vainqueur.

M. de Clermont-Tonnerre s'est signalé dans cette discussion par une éloquence noble, vive, et énergique, qui a sa source dans la vigueur et l'élévation de l'ame; mais la première palme est due à M. Cazalès, dont le discours imprimé doit être lu attentivement de tous ceux qui s'intéressent à la chose publique. Cet orateur, dont la révolution a fait connoître les rares talens, a su mêler aux mouvemens impétueux, aux sublimes élans d'une éloquence digne des beaux jours d'Athènes et de Rome, les maximes et les vues de la plus profonde politique; ses observations sur le gouvernement anglois, que M. Barnave a entrepris de refuter, quoiqu'il ait l'air de ne pas même

les entendre, sont absolument neuves, et décelent un génie consommé dans le grand art de gouverner les hommes.

On a voulu excepter de la proscription des ministres, M. de Mommorin, attendu qu'il s'entoure des amis de la constitution: si le club des amis de la constitution a décidé que nul n'auroit de vertu et de patriotisme qu'eux et leurs amis: si les amis de la constitution sont les seuls honnêtes gens qu'il y ait en France, l'exception est très-bien fondée: elle a cependant excité de grands débats qui ont donné lieu à M. de Beaumetz de se distinguer par une chaleur et un enthousiasme qui s'accorde rarement avec la sagesse et l'honnêteté. M. Cazalès a terriblement embarrassé M. Lermeth, en lui rappelant que ce ministre pour lequel il votoit aujourd'hui cette exception, dirai-je honorable ou honreuse, il l'avoit dénoncé lui-même, comme ayant négligé d'instruire l'assemblée de mouvemens des puissances étrangères. Dans ce tumulte, M. l'abbé Maury a conservé assez de présence d'esprit pour faire une plaisanterie qui a contribué à calmer les esprits. car se voyant à la tribune avec MM. Cazalès et Mirabeau, chacun d'eux voulant parler sans pouvoir se faire entendre: *écoutez-nous*, a-t-il dit, Messieurs, *voilà les trois ordres à la tribune.*

Le président a poussé la prédilection pour le côté gauche, au point de se compromettre lui-même et de se rendre ridicule, en voulant fermer une discussion qui n'avoit pas été ouverte. L'exception en faveur de M. de Montmorin a été décrétée: je ne sais si ce ministre doit en être flatté: mais puisque la condamnation de ses confrères n'a pas réussi, cette exception se trouve par le fait absolument inutile.

Lettre de M. Barbosan à M. le Président de l'Assemblée nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'étois absent par congé de l'assemblée nationale; lors qu'a été rendu le décret du 19 juin, qui abolit en France la noblesse héréditaire. L'intérêt de ma santé auroit encore exigé du séjour dans ma province, mais cette nouvelle imprévue a précipité mon retour. J'ai suivi l'impulsion de l'honneur pour m'opposer de tout mon pouvoir au vœu qui a entraîné la majorité des suffrages, sur un objet dont on étoit bien éloigné de s'attendre qu'il pût être mis en délibération.

Je proteste donc au nom de mes commettans, en mon nom, et au nom de mes enfans, contre cette violation de nos droits les plus sacrés, de notre propriété la plus légitime et la plus respectable, que mon honneur et ma conscience m'obligent de garantir des atteintes qu'on s'efforce d'y porter.

Il avoit été décrété déjà que la France est une monarchie, et ce décret devoit être un garant pour

la noblesse qu'elle existeroit avec elle. En effet, c'est la noblesse qui a fondé la monarchie, et c'est la noblesse qui doit en être le soutien. Inséparable l'une de l'autre, il faut les détruire à la fois, ou les laisser subsister ensemble; et comme il n'est pas au pouvoir de l'assemblée de renverser la monarchie, elle est sans droit et sans autorité pour abolir la noblesse, qui, encore une fois, a donné naissance à la monarchie, et ne peut être anéantie qu'avec elle.

Représentant de la noblesse des trois sénéchaussées de l'Aunis. Bayonne, Dex; et Saint-Sever, je vous prie, monsieur le président, de faire part de ma lettre à l'assemblée nationale, et de la faire insérer dans son procès-verbal. Il n'y a que ce moyen qui puisse me dispenser de la faire inscrire moi-même dans un dépôt public, et de la manifester par la voie de l'impression, pour justifier ma conduite vis-à-vis de mes commettans, et à la décharge de ma conscience.

Je suis avec respect,
Votre très-humble. etc.

JOSEPH BARBOSAN.

Paris, ce 12 août 1790.

LE CHÊNE RENVERSÉ.

UN chène dans les airs levoit sa taille altière,
De sa taille on eut dit qu'il étoit envieux;

Sa cime touchoit presque aux cieux,
Ses racines au loin s'étendoient sous la terre.
Il étoit, à la fois, (chose assez ordinaire)

Le supplice des envieux,

Les délices des curieux

Et l'amour du propriétaire.

Quand du midi la brûlante chaleur,

Du voyageur abattoit le courage,

Il retrouvoit, sous son ombrage,

Et le repos, et la fraîcheur.

Tout un peuple d'oiseaux, dans ces épais feuillages,

Venoit chercher l'abri, la sûreté;

Ils le récompensent par de tendres ramages,

Du doux bienfait de l'hospitalité.

Mais les biens et les maux ici-bas vont ensemble,

De chenilles, de vers, un innombrable essaim,

(Insectes que l'enfer a vomis, ce me semble,)

Pour le malheur du genre-humain !)

Autour du chène, un matin se rassemble,

Et vient tout en rampant, se loger dans son sein.

Le chène, sans soupçons reçut la gent reptile;
Mais, làs! quels furent ses regrets!...

Il la vit aussi-tôt violer son asyle,

Et le punir de ses bienfaits.

Aux chenilles, aux vers, il servit de pâture,
de jour en jour il dépérit,

Et pour comble de maux, cette cohorte impure
Dessèche, en s'engraissant, l'arbre qui la nourrit;

Au maître il conta sa disgrâce,

Il le pria d'en suspendre le cours.

Pour arrêter du mal la dangereuse trace,

Celui-ci de ses gens implora le secours.

» De cet arbre, dit-il, protégez la foiblesse;

» Chassez ces vers rongeurs, détruisez-en l'espèce;

» Et mon cœur de vos soins se souviendra toujours.

--- Le mal étoit bien grand, ceux-ci le rendent pire;

Ils abusent bientôt d'un dangereux pouvoir,

Et chacun d'eux, dans son erreur, crut voir

Que pour guérir le chène, il falloit le détruire.

(Le mal est prompt, le bien se fait avec lenteur.)

Nos gens, à qui mieux mieux dépêchent la besogne;

L'arbre gémit au loin sous le fer destructeur;

De tous côtés, l'un taille, l'autre rogne,

Les coups aux coups succèdent sans délais,

A droite, à gauche, on coupe, on brise, on tranche;

Bref, on fit tant et tant que, deux heures après,

Il n'en resta plus une branche.

Ces superbes rameaux qui flottoient dans les airs,

Non, sans un grand fracas, tout-à-coup s'éroulèrent;

Les oiseaux effrayés, loin delà s'envolèrent,

Et l'arbre mutilé dans cent endroits divers,

Dès le lendemain même, au retour de l'aurore;

N'offrit au voyageur qui le cherchoit encore.

Qu'un tronc informe et rongé par les vers.

Ce chène antique, c'est la France;

Le maître, c'est un roi qui ne veut que le bien;

Les chenilles, ce sont maints héros de finance;

Les gens du maître... Chut... silence!

Les démasquer, cela n'y fera rien;

Ces messieurs là n'ont pas de conscience,

Et puis, sans les nommer, on les devine bien.

Par M. H...

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les Continuateurs de FRÉRON, chez Madame FRÉRON même, rue Saint-André-des-Arts, n^o 37, au coin de celle de l'Eperon.

Le prix de la souscription pour Paris est de 30 livres pour un an; de 16 livres pour six mois, de 9 pour trois mois:

Pour la province de 33 livres pour un an; de 18 livres pour six mois; de 10 pour trois mois.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE L' M I D U R O I.